

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1: Inscription

L'inscription de toute personne à l'association implique :

- la fourniture de la fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- l'acceptation et le respect du présent règlement,
- le paiement intégral de la cotisation et de l'adhésion à l'association
- de remplir une demande de prélèvement bancaire pour le paiement des cotisations le cas échéant.

Article 2: Adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire et vous permet de participer aux Assemblées Générales et d'élire les membres du conseil d'administration. L'adhésion couvre les frais de dossier ainsi que l'assurance du participant. Une carte d'adhérent vous sera donnée, elle vous permet d'obtenir le tarif adhérent pour les spectacles présentés au Théâtre de poche. Le coût de l'adhésion est de 20 €.

Article 3 : Cotisation

La cotisation est annuelle et correspond à une participation aux frais de fonctionnement de l'association, ce n'est en rien une avance sur les ateliers auxquels vous participez. La cotisation sera réglée lors de l'inscription. Le paiement se fera de préférence par prélèvement bancaire avec un maximum de 3 échéances payables au 30 des mois d'octobre, de novembre et de décembre. La cotisation n'est pour aucune raison remboursable et ne présume en rien de l'assiduité aux cours.

Tarifs: 2021/2022

• Ateliers théâtre adultes : 250 €

Article 4: Assurance

Chaque adhérent(e) devra être assuré(e) en responsabilité civile individuelle par une assurance personnelle.

Article 5 : Responsabilité

Les personnes inscrites sont prises en charge uniquement pendant la durée des cours et seulement dans la salle de cours. Les mineurs seront conduits et repris par leur représentant légal.

L'association Quai-Ouest ne peut être tenue responsable des vols dans les espaces d'atelier. Aucun dédommagement ne pourra être demandé à l'association.

Article 6 : déroulement des Cours et ateliers

Seules les personnes inscrites à l'association peuvent participer aux cours et ateliers (possibilité de venir découvrir un cours gratuitement pour les nouveaux adhérents). Les cours se déroulent sur 30 séances annuelles.

Les intervenants ayant tous une activité professionnelle dans le spectacle vivant, des changements de dates et d'horaires peuvent éventuellement intervenir au cours de la saison. Ils resteront limités (selon ces absences, les cours seront rattrapés).

Par principe, sauf exception qui sera précisée aux adhérents, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés (ces cours ne seront pas rattrapés)

Article 7: respect des espaces, du voisinage, des intervenants et des personnes.

Le Théâtre de Poche est un espace de travail et de représentation professionnel. Il est demandé aux adhérents de respecter ces locaux. Aucune nourriture ne sera acceptée les soirs de répétition. Une participation au rangement des décors et accessoires vous sera demandée afin de laisser l'espace disponible pour les répétitions des comédiens ou des autres ateliers. Veuillez laisser les espaces propres. A la fin des cours, merci de faire preuve de discrétion quand vous sortez afin de respecter la quiétude du quartier qui est résidentiel. Il est de votre responsabilité de rester bienveillant envers les encadrants et vos partenaires d'ateliers. Tout manquement à ces règles de

Il est de votre responsabilité de rester bienveillant envers les encadrants et vos partenaires d'ateliers. Tout manquement à ces règles de bienséance pourra être notifié aux membres du bureau.

Article 8 : Données personnelles

Vos données personnelles recueillies lors de votre inscription n'ont pour seul but de nous permettre de vous contacter (invitation au événements de l'association ou notification d'absence d'un intervenant), ces données restent privées et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Selon les principes définis par la CNIL, vous pouvez à tout moment nous demander de modifier ou d'effacer vos coordonnées de nos fichiers.

Article 9 : Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être prises au cours de l'année ou lors des représentations de fin d'année. Ces images peuvent être transmises à la presse ou utilisées sur le site internet ou dans les plaquettes de l'association dans un but de promotion ou d'information sur les activités de l'association.

Merci de nous notifier votre choix : J'accepte que l'association utilise mon image Je refuse que l'association utilise mon image			
Je soussigné(e)fonctionnement de l'association Quai Ouest et en accepte ces c		C6	ertifie avoir pris connaissance des règles de
ionetionnement de rassociation qual odest et en accepte ces e	/	/	Signature :